



Bulletin d'Information du Comité Technique de la 3^{ème} Enquête Djiboutienne Auprès des Ménages pour les Indicateurs Sociaux et Budget Consommation (EDAM 3-IS/BC)

Composition du comité Technique :

- Le secrétaire Général du MEFIP (Président)
- Le Conseiller Technique de SESN (Vice-président)

- Le Directeur de la DISED (Secrétaire)
- La directrice de l'économie
- Le directeur du Financement Extérieur
- La Directrice du suivi et évaluation de l'ADDS
- Le comité pourrait être élargit aux autres institutions

Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques (DISED)

Secrétariat du Comité Technique de l'EDAM3-BC

Héron, immeuble Sarian
BP. 1846 Djibouti
Tel : (+253) 35 16 82
Tel : (+253) 35 78 76
Fax : (+253) 35 18 25
dised@mefip.gov.dj

Directeur de la publication :

Idriss Ali Sultana

Idrissas@mefip.gov.dj

idrissalison@yahoo.fr

Chargé de la communication:

Abdallah Mohamed Bourhan

abdallahmb@mefip.gov.dj

abdamb@yahoo.fr

L'arrêté présidentiel N°2012-031/PR/MEF, en date du 10 Janvier 2012, a mis en place le comité de pilotage et le comité technique qui constituent les deux organes du dispositif national pour la coordination de l'enquête EDAM3-IS BC. Ces comités ont pour missions l'organisation, le suivi, la coordination et le contrôle de l'ensemble des activités de l'enquête.

Conformément à cet arrêté, la Direction de la Statistique et des Etudes Démographiques assure le secrétariat du comité technique. Elle prépare un bulletin d'information hebdomadaire qui est destiné aux deux comités, mais, également communiqué aux autres partenaires et institutions. L'objectif principal de ce bulletin est d'informer les partenaires sur l'état d'avancement des travaux de l'enquête en cours.

Activités réalisées

Réunion avec les partenaires techniques

La DISED a organisé le jeudi 15 Mars 2012, une réunion avec les partenaires techniques et financiers. Les partenaires qui étaient présents : l'UNICEF, le PAM, la FAO, la représentation de l'OMS, l'ONG Action Contre la faim (ACF). La réunion a porté essentiellement sur le questionnaire de l'enquête intégrale EDAM3 IS et sur l'état d'avancement des travaux. La dernière version du questionnaire leur avait été envoyée au préalable. La réunion a eu lieu en présence du directeur de la DISED et des cadres de la DISED impliqués dans l'enquête. Les participants ont pu avoir des précisions sur les questions incluses dans les questionnaires. Certains participants ont formulé quelques suggestions et des commentaires sur le questionnaire. Leurs remarques et leurs propositions seront prises en compte par l'équipe de la DISED.

Communication des résultats du test de sélection

Les résultats du test ont été communiqués le jeudi 15 Mars. Nous avons retenu une dizaine d'agents enquêteurs/contrôleurs dans les 5 régions de l'intérieur et 60 agents enquêteurs/contrôleurs à Djibouti-ville.

Etat de la cartographie

Les travaux de cartographie avancent bien. Le dénombrement des ZD échantillons d'Obock et d'Arta est terminé. On rappelle que les cartographes sont repartis en 2 groupes (Nord et Sud).

Programmation de la formation

Le début de la formation est prévu le lundi 19 mars 2012 dans une salle de conférence qui sera louée à cette effet et capable d'accueillir 120 participants. La formation va s'étaler sur une dizaine de jours (du 19 au 29 Mars).

La formation sera destinée au personnel de terrain (enquêteurs, contrôleurs, superviseurs) et aux contrôleurs des questionnaires au bureau de l'enquête intégrale EDAM3-IS et EDETEM de 2012.

Elle vise la maîtrise parfaite des questions du questionnaire, du remplissage des questionnaires, des techniques de questionnement et d'approche des ménages, du processus de l'enquête, de l'identification des ménages et des ZD échantillon.

Elle sera d'abord dispensée en français, l'une des langues officielles du pays et langue de rédaction des questionnaires, puis, dans les langues locales, langues de l'interview des ménages pour une meilleure transposition

et une harmonisation des traductions des questions d'une langue à une autre. Elle sera théorique et pratique à la fois avec plus de pratiques que de théories.

La formation sera dispensée conjointement par le consultant de la BAD et les cadres de la DISED. Le volet EDETEM (Emploi du temps des ménages) sera dispensé par un expert mandaté par la CEA (Commission Economique des Nations Unies pour l'Afrique).

Plan général de la formation :

- Présentation du manuel et des questionnaires
- Présentation de l'enquête
- Instructions générales
- Structure des questionnaires
- Différents types de questions des questionnaires
- Section : Identification du ménage
- Section : Bilan de l'entretien
- Section : Informations générales
- Section : Éducation
- Section : Emploi
- Section : Mortalité
- Section : Gouvernance du ménage
- Section : Caractéristiques du logement
- Section : Accès aux services sociaux de base
- Section : Possessions des biens
- Section : Dépenses du ménage
- Section : Revenus du ménage
- Section : Perception de la pauvreté
- Section : Chocs et stratégie de survie
- Questionnaire modulaire EDETEM
- Formation en langues nationales
- Enquête pilote
- Sélection des enquêteurs et contrôleurs

NOTE METHODOLOGIQUE SECTION EMPLOI

OBJECTIFS

Cette section permet de cerner les activités des membres du ménage âgés de 05 ans et plus. On s'intéressera à l'emploi (nature, profession, branche d'activité, statut dans la profession, rémunération ...), au sous-emploi et au chômage. On recueillera également auprès des personnes âgées de 60 ans ou plus des informations sur leurs sources de revenus.

CONCEPTS ET DEFINITIONS

Pour bien poser les questions et interpréter les réponses des enquêtés, il est important que l'agent enquêteur comprenne les concepts et définitions utilisés dans cette section. Nous vous présentons ici les plus complexes.

Activité: Avoir une activité économique, c'est créer des biens ou mettre des services à la disposition de consommateurs, en utilisant d'autres biens et services et facteurs de travail (emploi) et un capital fixe (équipements et machines).

L'activité a donc un lien étroit avec la profession ou le métier, puisque produire des biens et services nécessite un certain savoir-faire. Occupation et activité sont synonymes ici. Noter que les travaux ménagers/domestiques effectués par les membres du ménage au sein de celui-ci ne sont pas considérés comme une activité économique pour cette section de l'emploi. Par contre, il faudra faire attention à la définition de l'activité dans le module « emploi du temps ». De même, le bénévolat n'est pas considéré comme une activité économique.

Activité principale: c'est l'activité (l'occupation) à laquelle l'on consacre le plus de temps lorsqu'on a exercé plusieurs activités dans la période de référence. Ici, la période de référence retenue correspond aux 12 derniers mois précédant la date d'interview.

Activité secondaire: C'est, en dehors de l'activité principale, celle qui rapporte le plus d'argent. Au cas où l'on est en présence de plusieurs activités secondaires, elles seront classées selon le revenu et on retiendra celle qui procure le plus d'argent. Notez que l'activité secondaire peut être exercée en même temps que l'activité principale ou dans une période différente.

Il est **essentiel de bien décrire l'activité**. Par exemple, on trouve des ingénieurs, des techniciens et des agents techniques dans beaucoup de corps de métier. Cependant, l'on distingue les ingénieurs statisticiens économistes, les ingénieurs électroniciens, les ingénieurs des travaux

(statistiques, agricoles, des eaux et forêts, de l'élevage, etc), et les agents techniques (statistique, élevage, etc.). De même le terme enseignant est très vague et ne permet pas de distinguer les instituteurs des professeurs de lycée et d'université.

Branche d'activité: C'est le genre d'industrie où l'activité est exercée. Les unités de production sont définies par les produits qu'elles fabriquent ou les services qu'elles offrent. Ainsi, les activités sont classées dans un document appelé **Nomenclature des branches d'activités.**

L'établissement (l'entreprise ou l'unité de production) où travaille l'enquêté peut créer plusieurs produits, mais il sera classé dans une seule branche selon le produit ou service principal offert.

Pour la détermination du produit ou service principal, on doit demander au travailleur le produit ou service qui occupe la place la plus importante du point de vue de sa valeur marchande. S'il s'agit d'une société/entreprise bien connue on inscrira son nom.

Statut dans l'emploi: C'est la situation dans laquelle le travailleur déclare exercer son activité. On distingue:

- **L'employeur** qui emploie des salariés pour exploiter une entreprise pour son propre compte. Dans certains cas (entreprise familiale) il peut utiliser d'autres types de main d'œuvre, à savoir, des aides familiaux et des apprentis.
- **L'indépendant** qui exploite une entreprise pour son propre compte. La différence entre l'employeur et l'indépendant c'est que ce dernier n'emploie aucun salarié.
- **Le salarié** qui travaille pour un employeur public ou privé. En contrepartie il reçoit un salaire (une rémunération ou un traitement) en espèces ou en nature ou les deux à la fois.
- **Le tâcheron** qui est un indépendant mais il exerce son activité de façon ponctuelle, occasionnelle. Généralement il se déplace pour chercher du travail.
- **L'aide familial** qui aide un membre de son ménage dans son travail sans toucher en contrepartie un salaire régulier en argent ou en nature.
- **L'apprenti** qui apprend un métier. Il peut percevoir de temps en temps de petits cadeaux ou payer son employeur pour apprendre le métier.
- **Le stagiaire** qui sort d'une école de formation ou de l'université et qui cherche à acquérir une expérience professionnelle. Les personnes qui suivent des stages de pré-embauche ne sont pas considérées comme des salariés mais comme des stagiaires.